

Résolution présentée par la délégation du

Niger

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Favoriser le développement et l'indépendance nucléaire des pays en voie de développement riches en ressources naturelles

L'Assemblée Générale,

Consciente que les pays en voie de développement, bien qu'étant les principaux détenteurs de ressources naturelles, souvent dans un état déplorable résultant des effets néfastes de la colonisation, se trouvent dans l'incapacité de construire des centrales nucléaires pour exploiter leurs précieuses ressources précieuses telles que l'uranium, en raison d'insuffisances économiques et technologiques,

Alarmée par la pollution et les émissions de gaz à effet de serre engendrés par les centrales électriques conventionnelles, qui dégradent l'environnement et par l'insuffisance des ressources énergétiques disponibles pour les pays en développement,

Constatant que les pays fournisseurs de ressources naturelles ne tirent pas suffisamment de bénéfices de l'exploitation de leurs ressources, ce qui renforce les inégalités économiques à l'échelle mondiale,

Concernée par l'urgence de mettre fin à un système qui restreint la liberté économique des pays en voie de développement, à la merci des pays développés qui entravent leur capacité à utiliser leurs propres ressources naturelles pour atteindre une indépendance économique et environnementale,

Décide

- d'imposer une taxe aux pays importateurs d'uranium qui servira à financer le développement d'infrastructures nucléaires dans les pays riches en ressources naturelles, afin de leur permettre d'utiliser leurs propres ressources et retrouver une indépendance sur le plan énergétique ainsi que environnemental ;
- d'imposer aux pays disposant de centrales nucléaires un transfert de cette technologie aux pays riches en uranium.

Le texte français fait foi.